

Le 28 juin 2017

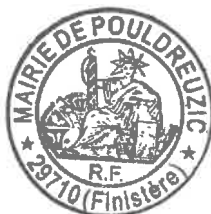
INVITATION

Vous êtes invité(e) à assister à la réunion du
Conseil Municipal

qui aura lieu à la Mairie, le 4 juillet 2017 à 18h30

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 13 avril 2017
- Désignation du secrétaire de séance
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer les conventions :
 - 1) avec Mme la Présidente du conseil départemental du Finistère pour le financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2017 à juillet 2020 ;
 - 2) avec le Proviseur du lycée professionnel Jean Moulin de Plouhinec, Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'hébergement des sauveteurs SNSM pendant la période estivale 2017
 - 3) avec le Syndicat Départemental du Finistère et d'Equipement du Finistère (SDEF) pour la pose d'un coffret sur un câble d'éclairage public (Place de l'Eglise) et pour l'avenant n°1 à la convention financière signée le 10 mai 2016 concernant l'effacement des réseaux rue de Plozévet ;
 - 4) avec Monsieur le Président du CCAS de Plonéour-Lanvern concernant l'accès aux services enfance et petite enfance du CCAS pour 2017 ;
 - 5) avec le Diocèse de Quimper et l'association VOLUTES pour l'organisation d'un concert le 11 août 2017 à la chapelle de Penhors.
- Création d'un poste à temps incomplet - CUI /CAE - pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- Loyer ancienne gare ;
- Subventions aux associations ;
- Budget lotissement 2017 - décision modificative n°1 ;
- Tarifs communaux ;
- Fonds de concours à verser à la CCHPB pour l'extension du réseau d'assainissement à Kerscao ;
- Mise en place du quotient familial pour la facturation de l'ALSH extrascolaire, et périscolaire, et les minicamps ;
- Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame-De-Lorette ;
- Participation de la commune de Plovan aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Pierre Jakez Hélias ;
- Organisation de l'année scolaire 2017-2018
- Vente du presbytère de Lababan : servitude de gouttière, servitude de passage de canalisations et servitude de passage.
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer les actes à intervenir pour le devenir de la parcelle AD115, située 29 rue de Plozévet ;
- Vente des parcelles ZL16, ZL 19, ZL 106, ZL102, ZL 45 situées à Morvé ;
- Nomination de 2 représentants à la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (commission locale d'évaluation des charges transférées) ;
- Affaires diverses.



Le Maire,

Philippe Ronarc'h